

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Dossiers du baccalauréat falsification en masse

POUR les deux examens, ce sont plus d'un millier de cas qui ont été épinglés par la Direction générale des examens et concours (DGEC). Un phénomène qui n'est pas nouveau au Gabon, mais qui commence à prendre des proportions inquiétantes.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS un souci d'apporter des solutions efficaces aux différents problèmes qui minent le secteur éducatif gabonais, le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama Daouda, a rencontré, le 4 mars dernier, les partenaires sociaux de son administration que sont les syndicats de son ministère et les responsables des fédérations des associations des parents d'élèves. Objectif, trouver un terrain d'accord sur le principal point à l'ordre du jour : la question des dossiers rejetés par la Direction générale des examens et concours (DGEC) au sujet des élèves devant passer, dans quelques mois, le baccalauréat et le Brevet d'études du premier cycle (BEPC).

"Il s'est avéré, à la suite du travail de la Direction générale des examens et concours, que plusieurs des élèves n'étaient pas capables de fournir des pièces demandées pour l'inscription aux examens du baccalauréat et au Brevet d'études du premier cycle, et que plusieurs d'entre eux présentaient des bulletins falsifiés. À l'état actuel des dossiers qu'ils ont présentés, ils ne peuvent pas se présenter à ces deux examens", a indiqué le ministre de l'Éducation nationale. D'ailleurs, durant les échanges, le membre du gouvernement et les partenaires sociaux sont également revenus sur d'autres fléaux militant pour une école sans effort. Entre autres, les complexités qui confortent le mercato (entendez marchandage) lors des transferts des élèves à la rentrée scolaire, la vente non autorisée des fascicules, au mépris de la gratuité et des valeurs qui fondent le métier d'enseignant.

S'y ajoutent d'autres maux : la délivrance des cartes scolaires truquées et des bulletins de notes falsifiés pour des inscriptions

« Il s'est avéré, à la suite du travail de la Direction générale des examens et concours, que plusieurs des élèves n'étaient pas capables de fournir des pièces demandées pour l'inscription aux examens du baccalauréat et au Brevet d'études du premier cycle, et que plusieurs d'entre eux présentaient des bulletins falsifiés. »

à un niveau d'études non mérité, et l'existence multiple de personnes à des postes différents sur les listes des personnels désignés pour la gestion des examens et concours dans l'ensemble du pays. Ce sont, au total, 712 dossiers pour le BEPC et 681 pour le baccalauréat des sessions 2020 qui ont été découverts par la Direction générale des examens et concours. Au final, plusieurs candidatures présentent un certain nombre d'incohérences et feront l'objet d'une étude, au cas par cas. "Il faut faire le tri dans chacun des cas, faire la différence entre les dossiers qui relèvent d'une falsification des bulletins. Il n'y aura pas d'autre solution que la sanction. Et puis, d'autres cas qui pourraient être plus compréhensibles, de telle sorte que l'administration se montre un peu plus clément vis-à-vis de ceux-là", a poursuivi le ministre de l'Éducation nationale. Conscient que la falsification des bulletins n'est pas un fait nouveau au sein de l'Éducation

nationale, Pr Patrick Mouguiama Daouda en appelle à la responsabilité collective : "Les responsabilités sont partagées, l'administration prend la sienne. Peut-être que le fait de n'avoir pas favorisé la mise en place d'un environnement adéquat, a certainement encouragé les élèves à tricher. Mais il y a aussi le fait que c'est un acte individuel. Les élèves aiment la facilité, et cela est encouragé non seulement par les parents, mais également par les chefs d'établissement. Il est inadmissible que le système soit gangrené par la tricherie et ça commence à prendre des proportions inquiétantes. Il faut arrêter tout cela, et la participation de tous est requise".

Au sortir de cette rencontre, le membre du gouvernement a indiqué l'intégration, dès la prochaine rentrée scolaire, du logiciel X-gest, qui relie les différents établissements scolaires du Gabon, dans le traitement des bulletins de notes des élèves.



Le ministre de l'Éducation et les partenaires sociaux se sont montrés

| CALENDRIER DES EXAMENS SCOLAIRES | | |
|---|---|--|
| CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES (CEP) | BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE (BEPC) | BACCALAUREAT |
| Inscriptions : Du lundi 25 novembre 2019 au vendredi 10 Janvier 2020. Clôture du registre : Vendredi 13 mars 2020. Epreuves orales et pratiques d'EPS : Objet d'art, de récitation du 23 mars au 18 avril 2020. Epreuves écrites : du lundi 1er au 02 juin 2020. Proclamations des résultats : vendredi 26 juin 2020. Commission d'orientation en classe de 6e : du mercredi 01 au vendredi 03 juillet 2020. | Inscriptions : du lundi 25 novembre 2019 au vendredi 10 Janvier 2020. Clôture du registre : Vendredi 13 mars 2020. Epreuves orales et pratiques d'EPS : du 13 avril au samedi 02 mai 2020. Epreuves écrites : du mercredi 03 au samedi 06 juin 2020. Epreuves orales de langue vivante 1 (anglais) : du 08 au 17 juin 2020. Proclamation des résultats : lundi 29 juin 2020. | Clôture du registre : Vendredi 13 mars 2020. Epreuves orales et pratiques d'EPS : du lundi 04 mai au vendredi 29 mai 2020. Epreuves écrites : du mardi 16 au 20 juin 2020. Epreuves orales 1er groupe : du lundi 22 au vendredi 26 juin 2020. Délibération 1er groupe : Samedi 27 juin 2020. Epreuves orales 2eme groupe : du 30 juin au 03 juillet 2020 Délibération 2e groupe : 04 juillet 2020 Réclamation : du samedi 27 juin au 04 juillet 2020. |

et du BEPC : triche et

Les syndicats favorables aux sanctions

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon



fermes sur la tricherie.

Le rôle des organisations syndicales est la défense des intérêts professionnels des personnels. Chaque organisation syndicale de fonctionnaires légalement constituée au sein du ministère de l'Éducation nationale se devant d'apporter sa pierre à l'édifice. Fort de cette mission, les responsables syndicaux ont, dans une démarche collective, appuyé les mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale.

"Il se trouve que plusieurs de nos élèves ont, soit falsifié les bulletins de notes, soit été complices des passages en classe supérieure. Et pour ce fait, nous avons décidé, d'un commun ac-

«L'école au Gabon n'est pas une école de la tricherie. Nous voulons une école d'excellence, capable de former l'élite de demain.»



Photo: H.N.M

cord, de la mise en place d'une commission qui va statuer sur tous les cas. Parce que l'école au Gabon n'est pas une école de la tricherie. Nous voulons une école d'excellence, capable de former l'élite de demain. Nous, en tant qu'enseignants et partenaires sociaux, nous ne pouvons pas être complices d'une situation qui pourrait ternir l'image de notre pays à l'extérieur", a indiqué Fridolin Mve Messa du Syndicat de l'Éducation nationale (Sena) Avant d'ajouter: "C'est pour cette raison que nous avons décidé d'appuyer la décision du ministre, qui consiste à sanctionner toutes les personnes qui seraient reconnues coupables de falsifications de

bulletins".

Selon Louis-Patrick Mombo de la Convention des syndicats du secteur de l'éducation (Conasysed), pour contourner la fraude des bulletins des notes, il faudrait que tous les acteurs du système éducatif gabonais prennent conscience de la gravité de la situation. "Aussi bien le ministère, mais également les parents d'élèves et les enseignants que nous sommes. Il faut mettre en place des dispositions nécessaires pour éviter ce genre de situation à l'avenir. Car, la falsification des bulletins est favorisée par le comportement de certains chefs d'établissements et de l'ensemble de ce secteur", a dénoncé le syndicaliste.

Pour quelles mesures préventives ?

H.N.M
Libreville/Gabon



Photo: PME/L'Union

LA fraude en milieu scolaire est un des maux qui minent le secteur de l'éducation au Gabon. Après un début d'année scolaire entaché par les scandales des nominations, de supposés enlèvements d'enfants, suivi des violences et des tensions nées de plusieurs incompréhensions, le secteur de l'éducation doit désormais faire face à un fléau qui n'est pas nouveau en soi: la falsification des bulletins de notes pour les candidats devant passer les examens du baccalauréat et du Brevet d'études du premier cycle (BEPC).

En effet, pour l'année scolaire en

cours, plusieurs élèves de divers établissements de la capitale et de l'intérieur du pays ne pourront pas prendre part à ces deux examens. Car, comme l'exige le règlement, l'inscription aux examens et concours est conditionnée par la présentation d'un ensemble de documents légaux. Or, certains d'entre eux ont emprunté le chemin de la triche, pour prétendre prendre part à ces examens nationaux.

S'il est vrai que ce phénomène n'est pas nouveau dans le système éducatif gabonais, il y a lieu de s'interroger sur les mesures préventives prises par les autorités en charge de l'Éducation nationale, pour limiter sa propagation. Car,

comme l'a rappelé le ministre Patrick Mouguiama Daouda, il est plus que nécessaire d'instaurer un environnement éducatif adéquat dans lequel doivent évoluer les élèves gabonais. Et dans un monde globalisé où prime l'excellence, il ne doit y avoir de place pour la triche et la fraude. Compris qu'en recourant à ce genre de pratiques sur les bancs de l'école, ces élèves pourront, demain, les reproduire dans le milieu professionnel.

Aussi, faut-il rappeler que la fraude sur les notes scolaires et la falsification de bulletins sont des actes répréhensibles et condamnables par la justice gabonaise, et que les auteurs encourent de lourdes peines de prison.